

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit novembre deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
 - Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
 - Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
 - Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
 - Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
 - Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
 - Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
 - Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
 - Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
 - Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2024-32

Séance du 26 novembre 2024

OBJET : TARIF DES RENCONTRES TERRITORIALES

Vu la délibération CA-2022-18 portant détermination d'un coût de participation des Rencontres Territoriales,

Considérant que chaque année, le Centre de Gestion part à la rencontre des collectivités et établissements affiliés, avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, afin de présenter l'actualité de la Fonction Publique Territoriale et des actions des deux établissements publics aux élus, secrétaires de mairie, directeurs généraux et responsables des ressources humaines,

Qu'en 2021, le Centre de Gestion a développé le format des Rencontres Territoriales, proposant aux participants un déjeuner sous forme de plateaux repas remplaçant le cocktail antérieurement proposé aux participants,

Que le coût fixé en juin 2022 ne permet pas de compenser les frais du Centre de Gestion,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – FIXE à 15€ par personne le coût de participation au déjeuner pour les Rencontres Territoriales.

Le Président,



Xavier ELBAZ